

Validation des Acquis de l'Expérience collective

Contexte

L'ANFH souhaite améliorer l'accompagnement des personnels engagés dans une VAE en proposant une offre collective d'accompagnement, afin de leur apporter un meilleur soutien. Le dispositif déployé est accessible, transversal et adaptable avec pour ambition de proposer une offre élargie à tous niveaux et différents métiers.

Objectifs

- Réaliser un positionnement afin de s'assurer que chaque candidat est en mesure d'intégrer cette démarche.
- Guider les candidats dans la compréhension et les attendus des référentiels (activités, compétences et certification).
- Aider les candidats à réunir les preuves pour la constitution du livret 1.
- Donner aux candidats les outils et la méthodologie pour avoir une position réflexive sur leurs activités.
- Guider les candidats dans la constitution du livret 2 : aide au choix des activités, aide à l'analyse, aide à la rédaction.
- Créer une dynamique de groupe afin de « limiter » le caractère isolé de la démarche (échanger, travailler ensemble, mutualiser).
- Préparer le candidat au passage devant le jury.

Renseignements complémentaires

Financement :

Crédits régionaux ANFH (AFR)

Pédagogie :

Pédagogie active, permettant une prise en compte individuelle des besoins de chaque agent. Entretiens individuels et collectifs, en présentiel ou à distance.

Pour toute demande de renseignements complémentaires :

Contactez **Christelle LE BASTARD**, Conseillère en Dispositif Individuel c.lebastard@anhf.fr

Programme

Le programme d'accompagnement s'articulera autour des quatre phases suivantes (en fonction des

besoins individuels) :

Module 1 : positionnement de l'agent au regard de son parcours (3,5 h en individuel) :

- En fonction de la cohérence et la faisabilité de chaque projet, un architecte de parcours élabore un programme d'accompagnement personnalisé.

Module 2 : accompagnement à la rédaction du livret (3,5 h en individuel ou en collectif) :

- Accompagnement dans la démarche de recueil d'éléments, qui me permettront d'attester auprès du certificateur de la durée de mon expérience et de l'adéquation avec le diplôme visé.

Module 3 : accompagnement à la rédaction du livret 2 comprenant une préparation aux épreuves du jury (16 à18 h en individuel et 28h en collectif) :

- Accompagnement pour valoriser les compétences développées au cours de l'expérience des agents, dans un livret de présentation des acquis de l'expérience. Ce module permet de se préparer à l'épreuve devant le jury.

Module 4 : accompagnement post jury en cas de validation partielle (5h en individuel) :

- Accompagnement permettant de repérer les axes d'approfondissement au regard des résultats du jury et de mettre en perspectives les différentes possibilités d'accès à la certification visée.

Public

Tout agent intéressé et volontaire, soutenu par son employeur, qui souhaite s'engager dans une VAE.

Exercice

2025

Code de formation

1.12

Nature

AFR

Organisé par

Askoria-Cibc-Ifso

Durée

81 heures

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences